

L'an deux mille vingt et un, le jeudi vingt-et-un octobre, à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Georges-de-Luzençon, régulièrement convoqué le vendredi quinze octobre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Didier CADAUX, le Maire de Saint-Georges-de-Luzençon.

En préambule à la séance du Conseil Municipal, et pour faire suite à la création du service commun de direction entre la Communauté de communes Millau Grands Causses et la Ville de Millau, les différentes personnes qui le composent sont venir à la rencontre du Conseil Municipal de Saint Georges :

- ✓ **Emmanuelle GAZEL** Présidente, s'excuse de ne pas pouvoir être là
- ✓ **Frédéric BILLAUD** : Directeur Général des services
- ✓ **Anne-Marie CHABERT** : Directrice Générale Adjointe, en charge des fonctions supports
- ✓ **François BOREL** : Directeur Général des Services Techniques
- ✓ **Laurine DUMONT** : Directrice Générale Adjointe Développement Territoires
- ✓ **Diane JOY** : Directrice Générale Adjointe Population et équipements sportifs

Etaient présents : M. BEAUMONT Yvon, M. BERNARD Jean Luc, M. CADAUX Didier, M. CARNAC Alain, Mme CARRIERE Edith, Mme CHUREAU Esther, Mme DELMAS Corinne, M. EGEA Frédéric, Mme FAGES Christine, M. GAUFFRE Christian, M. LEPETIT Philippe, M. THOMAS Rémi et M. VICENTE Florian.

Etaient excusés : Mme ARIZA Emmanuelle, M. CARRIERE Philippe, Mme MUYS Elisabeth, M. GALTIER Samuel, Mme FORT Dominique, Mme LOPEZ Emilie

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme ARIZA Emmanuelle	à	M. THOMAS Rémi
M. CARRIERE Philippe	à	M. EGEA Frédéric
Mme FORT Dominique	à	Mme CARRIERE Edith
M. GALTIER Samuel	à	M. VICENTE Florian
Mme MUYS Elisabeth	à	M. BERNARD Jean Luc

Le Conseil Municipal a désigné M. LEPETIT Philippe, secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

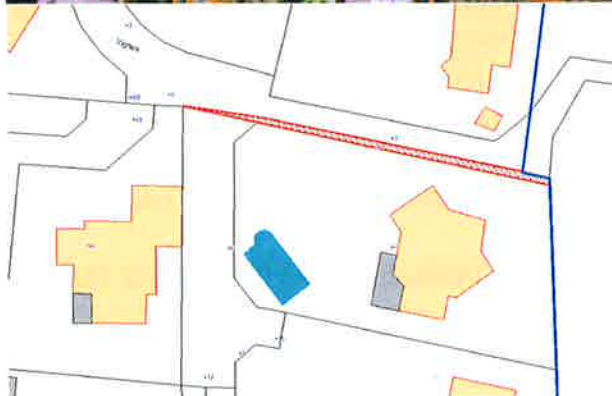
Le compte-rendu du conseil municipal du jeudi 16 Septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Délibération n°2021-044 : Achat à titre gratuit au profit de la commune parcelle AB 421, appartenant à M. CARNAC Gérard et Madame Véronique DESMAISON

Présentation faite du projet de délibération par M. Rémi THOMAS :

- Vu l'empiétement de la voirie communale chemin des Vignes sur la parcelle privée AB 421 appartenant à M. CARNAC Gérard et Madame Véronique DESMAISON et la nécessité d'un accès suffisamment large à la parcelle OF 0675 ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;
- Considérant la proposition faite par Monsieur Gérard CARNAC et Madame Véronique DESMAISON de céder à titre gratuit la parcelle cadastrée section AB n° 421 d'une superficie de 44 m² située au lieudit Reyllou, Chemin des Vignes ;
- Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir cette parcelle afin d'élargir la voirie et de régulariser l'emprise foncière ;



L'achat à titre gratuit au profit de la commune parcelle AB 421, appartenant à M. CARNAC Gérard et Madame Véronique DESMAISON semble opportun.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2021-045 : Budget EAU-ASSAINISSEMENT : Admission en non-valeur – Créances éteintes

Présentation faite du projet de délibération par M. Florian VICENTE : Madame la Trésorière demande l'admission en non-valeur des titres de recettes détaillés ci-dessous.

Budget annexe de l'eau : La liste concerne le non recouvrement des produits suivants : facturation de l'eau.

Exercice	Numéro du titre	Montant
2018	22	104.51 €
2019	37	134.05 €
2019	65	137.76 €
2020	9	123.02 €
2020	27	156.16 €
2021	5	126.69 €
	Total	782.19 €

Etat arrêté à la date du 10/09/2021 N/REF 1706139690 : 782,19 € (nature 6542).

Question de M. Frédéric EGEE : *Il n'y a aucun recours possible ?*

- Non ces créances ont été déclarées irrécouvrables par le trésor public.

Question de M. Christian GAUFFRE : *ça fait 4 ans de créances tout de même ?*

- Ces procédures sont toujours longues.

Question de M. Alain Carnac : *Est-ce que la situation va perdurer ?*

- Ces créances sont éteintes mais il y en aura peut-être d'autres.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2021-046 : Budget Communal 2021 : Décision modificative n°01

Présentation faite du projet de délibération par M. Florian VICENTE : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au vote du Budget Primitif 2021, les opérations d'ordre correspondantes aux amortissements ont été passées. Mme la Trésorière de Millau nous informe qu'il est nécessaire de prévoir une décision modificative car ces écritures dépassent de 1970 € les crédits ouverts au BP.

Suite à cet exposé, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative ci-après :

Section de Fonctionnement : révision de crédits

Dépenses	Chapitre 042	C/6811	Dotations aux amortissements immobilisations	+ 1970 €
Recettes	Chapitre 042	C/7768	Neutralisation amortissements subv. Equip.	- 1970 €

Section d'investissement : révision de crédits

Dépenses	Chapitre 040	C/198	Neutralisation amortissements subv. Equip.	- 1970 €
Recettes	Chapitre 040	C/28041511	Amortis. Subv. Equipement versé au GFB de rattachement- Biens mobiliers, matériel et études	+ 1970 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2021-047 : Budget Communal 2021 : Décision modificative n°02

Présentation faite du projet de délibération par M. Florian VICENTE :
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour permettre la prise en charge des factures émises par l'école du Cernon, au titre des fournitures scolaires, il conviendrait d'adopter la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement : virement de crédits

Dépenses	Chapitre 011	C/6064	Fournitures administratives	- 500 €
Dépenses	Chapitre 011	C/6067	Fournitures scolaires	+ 500 €

Question de M. Christian GAUFFRE : Il s'agit de la section fonctionnement pas la section exploitation ?

- Oui il y a une erreur sur le document, nous la corrigerons.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2021-048 : Budget Communal 2021 : Décision modificative n°03

Présentation faite du projet de délibération par M. Florian VICENTE :
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour permettre la prise en charge des factures émises au titre de l'entretien du

matériel roulant, il conviendrait d'adopter la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement : virement de crédits

Dépenses	Chapitre 022	C/022	Dépenses imprévues	- 5000 €
Dépenses	Chapitre 011	C/61551	Entretien matériel roulant	+ 5000 €

Précision complémentaire de Monsieur Le Maire : Nous avons fait beaucoup de réparation l'an dernier et c'est le moteur qui a lâché cette année. Cela aurait été dommage de ne pas la réparer.

Question de Mme Edith Carrière : ça vaut combien neuf ?

- à partir de 20 000 € mais celle-là, nous l'avons payée 50 000€. Elle n'a pas trop d'heures de fonctionnement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Les délibérations sont annexées au présent procès-verbal détaillé.

POINT DES COMMISSIONS

- Mme Emmanuelle ARIZA / Edith CARRIERE : Commission « Conseil Municipal des Jeunes »
 - Les dessins des enfants sont affichés dans différents endroits du village : Parc, placette, école, ... Il y a eu de bons retours.
 - Le conseil de rentrée a eu lieu le 25 septembre avec au programme des actions qui vont avoir lieu dans les prochains mois.
Au programme :
 - Le 29 Octobre Après-midi : jeux de société sous la cantine.
 - Le 28 Novembre : vide jouets et livre salle des fêtes (le prix des tables sera reversé à une association)
 - En Mars : collecte alimentaire
 - En Avril : Pâques au parc
 - Au printemps : nettoyage du bord du Cernon
 - Certains enfants ont participé à l'inauguration de la bibliothèque le 16 Octobre.

➤ Mme Esther CHUREAU : Commission « Associations - Culture - Evènements - SPORTS - Communication - Administration générale »

➤ Présentation Appli « Intra-Muros »

- Une appli pour mieux communiquer avec nos administrés
- Cette application peut être installée sur les téléphones portables
- 2500 communes l'utilisent
- 80 intercommunalités
- Au total 200 000 personnes ont déjà téléchargé cette appli
- Coût de la location mensuelle 35€, abonnement pour 3 ans
- Il apparait à tous les membres de la commission, une proposition intéressante, nous attendons d'autres informations.

➤ Bilan des animations estivales

- Malgré la pandémie, le pass sanitaire imposé, les règles imposées par la Préfecture, nous avons réussi à faire quelques-unes des animations prévues à partir de mi-juillet
- Par contre ont été annulés : la fête votive, Verticausse, le feu d'artifice, le Carnaval et deux spectacles.
- Merci à tout le personnel communal et à tous les conseillers qui ont permis de mettre en place ces animations.
- Quelques photos à l'appui du travail et des subventions attribuées
- 20 juillet Méditerranéen Quartet
 - Sur la placette, 160 entrées payantes,
 - Concert en association avec Luz'Arts, MJF, Mairie,
 - Nous avons encore pu échapper au pass.
- 28 juillet SITES ET SONS
 - En partenariat avec l'OT de Millau. Pour la 1ère fois une soirée XL à savoir Concert et animations pour la famille à partir de 17 H
 - Jeux et mini ferme
 - Conte musical interactif, une histoire de moustiques avec les Saltimbranques
 - 20h30 : Concert avec STABAR, un groupe venu directement de Nantes
 - Musiques et chansons actuelles.
 - Superbe ambiance avec peu de public ; « les absents ont eu bien tort »
 - Participation du foot pour la vente de bière
 - En conclusion pour cette 1^{ère} soirée XL
 - Peu de public,
 - 1er jour de pass,
 - manque de communication tant de la part de l'OT et que de la commune
 - Ce problème a été rencontré dans quasiment toutes les communes.
 - Le comité directeur de l'OT se pose la question de revoir ce festival

- 20 Août ST GENIEZ DE BERTRAND
 - Même avec le contrôle de pass, une centaine de personnes pour écouter le trio Garden Swing.
 - Quelques pas de danse
 - Un verre de l'amitié a clôturé la soirée
 - Et un repas partagé au gîte Causses et Vacances pour quelques-uns d'entre nous.
- LES JAMS 27/28/29 AOUT
 - Pas de carnaval en 2021, l'ECHO organise pour les enfants un charivari
 - Depuis plus d'un an, ils n'ont pas pu jouer dans les rues, aussi pour parents et enfants un vrai bonheur,
 - Déguisement, confettis, lampions, musique, et balade dans les rues
 - Un grand merci à Daniel Capel et à quelques adhérents du Val Serein pour cette belle soirée.
 - Plus de 100 fanfarones,
 - Toujours la même énergie
 - Un peu moins de fréquentation, mais une très bonne ambiance
- LUZ EN BULLES 10ème Edition
 - Tout y était : chapiteau,
 - 18 dessinateurs, 7 jeunes talents,
 - Animations, ateliers de dessin, concert, avec Brik à Drak, Brasucade
 - 26 bénévoles à partir du mercredi, Merci à la Com Com de Saint-Affrique et encore une fois à nos ateliers techniques
 - Et même le PASS,
 - le vent et la pluie et nouvelle installation pour le dimanche
 - Avec tout ça : SUPERBE REUSSITE 1340 entrées
- A venir
 - VENDREDI 5 NOVEMBRE – Salle des Fêtes à 20H30
 - Cinq musiciens, cinq personnages pour un cabaret swing à attraction terrestre !!!!!
 - Le PROJET NEWTON propose un concert-spectacle alliant musique et comédie !
 - Ce n'est ni un concert ni un spectacle, c'est un peu des 2. Un voyage dans le temps, des mélodies dansantes, des textes malicieux, une pointe de rock'n'roll sont les ingrédients d'un instant enivrant.
 - 13 NOVEMBRE SALLE DES FETES 18 H
 - Projection en partenariat avec la bibliothèque municipale et la MDA dans le cadre du Mois des Films documentaires

A partir de 14 H dans la bibliothèque :

 - Atelier ouverts aux participants de 8 ans et plus
 - « Organisation et création de l'image »

Actuellement et jusqu'au 25 octobre : Une exposition sur les « Héros de la Mythologie » dans la bibliothèque pour les enfants

- Et pour le 15 Décembre : Spectacle ENFANTS « GRAINES DE CABANE »

➤ Mme Elisabeth MUYS / Jean-Luc BERNARD : Commission « Environnement – Tourisme »

- Obtention du label zéro phyto de niveau 2
 - ⇒ Travail de communication en cours.
 - ⇒ Affiches posées au niveau des cimetières
- Jardins potagers :
 - ⇒ Jardins qui seront en dessous de la cantine
 - ⇒ projet qui progresse,
 - ⇒ Une réunion avec la DDT pour avoir la réglementation : les jardins peuvent être créés dans la parcelle même en zone inondable
 - ⇒ Pour les abris de jardins : prévus contre le mur de la cour de récréation de l'école inondée en 2014, il convient de les déplacer à la hauteur de la cantine, positionnés parallèle au sens du courant
 - ⇒ Dans les jardins et dans les abris : aucune installation sensible, ni aucun produit polluant ne devra se situer dans ces abris sous le niveau de la crue de référence estimée à 357,50m NGF.
 - ⇒ Pour les clôtures souhaitées pour protéger les jardins des castors, ragondins : autorisation de clôturer les jardins mais avec du grillage à maille large (type grillage à brebis)
 - ⇒ Il est possible d'implanter des haies à essences flexibles, adaptées à la zone inondable, mais les arbres sont à éviter en zone de risques forts
 - ⇒ Reste à faire une prévision du coût des aménagements.

- Déchets : à partir du 01/11/21 tous les emballages pourront aller dans la poubelle jaune recyclage.



- ⇒ Prochainement, une rencontre avec le SYDOM va être organisée pour discuter des problèmes liés aux containers à déchets. Les administrés sont invités à faire remonter leurs difficultés liées à ce sujet.
- Une visite de la station d'épuration et des ateliers municipaux sera organisée le samedi 06 Novembre 2021 à 10h00 avec les enfants du Conseil des Jeunes

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal est prévu le **jeudi 25 Novembre 2021 à 19h00**.

- ⇒ Présentation par le CAUE de l'opération « Cœur de village »
- ⇒ Présentation par le SMBVTAM du projet ZEC

QUESTIONS DIVERSES

M. Christian GAUFFRE a transmis à Monsieur Le Maire les 4 questions suivantes :

Q.1 : Question concernant le projet EGIS/SMBVTAM/Mairie de démolition de la chaussée du moulin de Pailhès

Lors de la réunion du CM du **17/05/2021**, vous avez indiqué le projet pourra être mis à l'ordre du jour du CM (**celui de juillet ou le suivant**) quand les prix exacts seront connus.

Les prix sont connus depuis le **17/06/2021**. En effet, lors de la réunion du **17/06/2021**, le SMBVTAM a approuvé la délibération **D_2021_033 « Travaux de la zone d'expansion de crues à St-Georges-de-Luzençon : choix des entreprises »** (cf. PJ 1).

Pourtant, le projet proposé par le bureau d'étude EGIS (rapport PRO EGIS mars 2021) et porté par le SMBVTAM n'a pas été mis à l'ordre du jour des CM du **08/07/2021** et du **16/09/2021**.

- ① *Le projet AVP EGIS 2021 pourra-t-il être mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CM et faire l'objet d'une délibération avant le lancement de l'enquête publique ?*

Réponse :

Une présentation sera faite au prochain conseil municipal avec un avis à donner ou une délibération à prendre.

Q.2 : Question concernant l'enquête publique ZEC.

Lors du CM du **16/09/2021**, vous avez indiqué qu'il semblerait qu'elle puisse se tenir en fin d'année (à partir de novembre 2021) ou à défaut en janvier 2022. Pouvez-vous :

- ① *Nous indiquer si la phase d'examen par les Services de l'État du dossier d'Autorisation Environnementale (AE) déposé par le SMBVTAM le 2 juin 2021 est terminée ?*

Réponse :

OUI, le dossier est réputé complet au 15 octobre 2021.

- ② *Nous indiquer si le Service Coordonnateur (DDT 12) a proposé de soumettre à Enquête Publique le dossier de demande d'AE déposé par le SMBVTAM ?*

Réponse :

OUI

- ③ *Nous confirmer la période de réalisation de l'enquête publique ?*

Réponse :

NON, les dates sont toujours approximatives comme indiqué lors du précédent conseil municipal, au plus tôt, fin novembre ou à défaut en janvier en fonction des disponibilités du commissaire enquêteur.

Q. 3 : Question concernant les fouilles archéologiques préventives.

*Le 20 juillet 2021, le Préfet de la Région Occitanie a notifié au SMBVTAM l'arrêté portant prescription de **fouilles d'archéologie préventives** préalablement à la réalisation du projet de création de la ZEC.*

Vous serait-il possible de nous indiquer :

- ① *Si le SMBVTAM a lancé le marché pour cette opération non prévue dans le projet EGIS 2021 initial ?*

Réponse :

OUI – la consultation est en cours.

- ② *Si les modalités de financement de cette opération ont été étudiées par le SMBVTAM ? Qui va payer ? Et combien ?*

Réponse :

Le coût et le plan de financement seront établis après réception et analyse des offres.

Q. 4 : Question concernant le piégeage des pigeons (reprise Q.6 du 28/01/2021 et Q.3 du 01/07/2020).

Vous serait-il possible de nous indiquer :

- ① *Quand et sur quelle durée sera réalisée cette opération ?*

Réponse :

Le début du piégeage sera fin de semaine prochaine pour une durée de 4 à 6 semaines.

② *Quel sera son coût approximatif (devis) de cette action ?*

Réponse :

Le devis concerne l'opération de régulation d'une population de pigeons de ville par captures / prélèvements. La population de pigeons est estimée entre 200 et 300 individus.

2 520 €TTC.

La séance est levée à 22h00.

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé qu'il est possible d'obtenir auprès de la Mairie, la communication du procès-verbal détaillé et des pièces annexes de la séance du Conseil Municipal du **21 OCTOBRE 2021** après approbation lors du prochain Conseil Municipal.

Le procès-verbal sera mis en ligne sur le site internet (www.saint-georges-de-luzencon.fr) de la Mairie une fois approuvé.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon,
le 25 Octobre 2021

Le Maire
M. Didier CADAUX

17 Juin 2021

Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont

République française

Département de l'Aveyron
Département du Gard
Département de la Lozère

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2021_033

Travaux de la zone d'expansion de crues à Saint-Georges-de-Luzençon : choix des entreprises

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-sept juin, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Didier CADAUX, Gilbert FAUCHER, Pierre HERRGOTT, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Arnaud CURVELIER par Gilbert FAUCHER, Alain DELMAS par Yves MALRIC, Daniel GIOVANNACCI par Pierre HERRGOTT, Serge GRASSET par Serge VÉDRINES, Catherine JOUVE par Didier CADAUX

Secrétaire de séance : Régis VALGALIER

Date de convocation : 08 juin 2021

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 13	Pouvoirs : 5
Résultat du vote		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Le Président rappelle que le bureau d'étude EGIS eau a été choisi pour la maîtrise d'œuvre des travaux de la zone d'expansion naturelle de crues à Saint-Georges-de-Luzençon. Il a réalisé le Dossier de consultation des entreprises pour les travaux.

La consultation des entreprises s'est déroulée du 15 avril 2021 au 17 mai 2021. Elle a fait l'objet d'une publication sur le profil acheteur www.achatpublic.com et sur les journaux de Midi Libre et Centre Presse en Aveyron.

Six réponses sont parvenues au SMBVTAM dans les délais imposés. Aucune n'est parvenue hors délai. L'ouverture des plis a été réalisée par clé sécurisée et dématérialisée sur la plateforme le 17 mai 2021 avec lot 1 : 3 offres, lot 2 : 1 offre, lot 3 : 2 offres.

La commission d'achat s'est réunie le 8 juin 2021 et après présentation du rapport d'analyse, a formulé l'avis suivant :

Lot	Entreprise retenue (nom -ville)	Montant HT	Montant TTC
1	Groupement SAS Sevigne La Borie Sèche - BP 6 12 520 AGUESSAC IT2E SAS ZA du Combal 12 300 DECAZEVILLE	835 818,50 €	1 002 982,20 €
2	IDVERDE Agence de Bozouls ZA Les Calsades 12 340 BOZOULS	44 975,75 €	53 970,90 €
3	Groupement : SAS AUGLANS ZA Millau Viaduc - BP 422 12 104 MILLAU Cédex SARL SUD METAL INDUSTRIE PA Millau Viaduc 115 rue de Pradals 12 100 MILLAU SARL J.M LADET TP 1250 Avenue de l'Aigoual 12 100 MILLAU	239 932,50 €	287 919,00 €

La durée globale prévue pour l'exécution de l'ensemble des travaux est de 48 mois. Cette durée inclut la phase de préparation et la période de garantie et suivi des aménagements végétaux pendant 3 ans. La date prévisionnelle de début des prestations est le 01/11/2022, après obtention des autorisations réglementaires.

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées,

Qu'au regard du rapport d'analyse des offres dressée, le Président propose au conseil syndical, de retenir les offres précédentes, reconnues comme les offres économiquement les plus avantageuses.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Accepte le marché,

Décide d'attribuer le marché conformément à l'avis de la commission d'achat,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget prévisionnel,

Autorise le Président à signer le marché avec les entreprises retenues, ainsi que tous autres documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjoul, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le président, **Serge VÉDRINES**








SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
 Date de réception de l'AR: 17/06/2021
 048-200080547-20210617-DE_2021_033-DE

JUDICAT MIXTE DU PESSAC
2021
INVEST

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 11/06/2021
et publié ou notifié
le 21/06/2021

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 17/06/2021
048-200080547-20210617-DE_2021_033-DE

Emargements du procès-verbal

NOMS	SIGNATURE
ARIZA Emmanuelle	Absent(e) – Pouvoir à R. THOMAS
BEAUMONT Yvon	
BERNARD Jean Luc	
CADAUX Didier	
CARNAC Alain	
CARRIERE Edith	
CARRIERE Philippe	Absent(e) – Pouvoir à F. EGEA
CHUREAU Esther	
DELMAS Corinne	
EGEA Frédéric	
FAGES Christine	
FORT Dominique	Absent(e) – Pouvoir à E. CARRIERE
GALTIER Samuel	Absent(e) – Pouvoir à F. VICENTE
GAUFFRE Christian	
LEPETIT Philippe	
LOPEZ Emilie	Absent(e)
MUYS Elisabeth	Absent(e) – Pouvoir à J.-L. BERNARD
THOMAS Rémi	
VICENTE Florian	